



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

16/10/2017

Dossier complet le :

16/10/2017

N° d'enregistrement :

2017-5508

1. Intitulé du projet

Réalisation de travaux de restauration des berges du Boudigau sur la commune de Capbreton

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune de Capbreton

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

représentée par son maire M. Patrick Laclède

RCS / SIRET

2 1 4 0 0 0 6 5 5 0 0 0 1 6

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
10	<ul style="list-style-type: none"> - Protection des berges, par des techniques autres que végétales vivantes sur une longueur de 765 m en rive droite et 40 m en rive gauche - Travaux dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Les berges du Boudigau sont actuellement protégées, sur la totalité de la rive droite et sur 40 m en rive gauche à l'amont du pont de Lajus, par des parements constitués de parpaings maçonnés. Ces protections souffrent de nombreux désordres : développement de végétation, déjointement des maçonneries, affaissements ponctuels du talus, etc... Pour la pérennité de son projet de réaménagement des allées marines, la réalisation des travaux de renforcement des protections de berge existantes au préalable est nécessaire pour la commune.

La Municipalité considère ces travaux de réfection comme une véritable opportunité pour renaturer ces berges en milieu urbain. Ainsi, le projet sera constitué de plusieurs étapes :

- dépose de la partie supérieure de la berge pour augmenter l'espace de mobilité du lit majeur ;
- réfection des berges existantes ;
- réalisation de longrines hautes et basses avec pieux ;
- création de gradins en partie haute de berge et d'une banquette végétalisée en pied de berge droite ;
- implantation de la Criste marine (espèce protégée) dans des espaces réservés (rive opposée et sites compensatoires).

4.2 Objectifs du projet

Face au constat de l'état dégradé du site, la commune a souhaité accompagner son projet de réhabilitation des berges par des mesures de restauration, permettant de rétablir les fonctions écologiques du Boudigau et de ses berges. Ainsi, ce projet de renaturation vise à :

- établir un régime hydrologique plus important, par redéfinition du lit mineur et majeur en générant une section d'écoulement supérieure;
- restaurer les habitats naturels – fond et berges – pour redévelopper la biodiversité en créant des banquettes végétalisées en pied de berges et réimplanter la Criste marine (en haut de berges et sur les sites compensatoires) ;
- revaloriser la fonction paysagère, reconstitution d'une trame verte en bord de cours d'eau, réappropriation du cours d'eau par les populations usagères, par l'aménagement de gradins et espaces verts en haut de berge, ainsi que cheminements piétonniers sur les rives.
- limiter l'impact urbain sur la qualité des eaux du Boudigau en infiltrant préalablement les eaux de ruissellement par le traitement des espaces publics en matériaux perméables (enrobés et bétons drainants, espaces végétalisés...)

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Deux tranches de travaux de travaux sont prévues, chacune avec un délai de réalisation de 6 mois :

- le tronçon Nord, allant du pont des Halles au pont de Lajus, sur 450ml en rive droite et 40ml en rive gauche pour l'été 2018.
- le tronçon Sud, du pont des Halles jusqu'au parking du marché couvert, soit 315ml en rive droite pour l'été 2019.

Les travaux seront réalisés selon 2 phases : une première de réfection des berges en elles-mêmes, puis la mise en oeuvre de génie végétal afin de les revaloriser.

Les différentes étapes de ces aménagements sont listées ci-dessous :

- terrassement pour décaisser les bétons en haut de berge (suppression du parapet) ;
- mise en place de longrines en haut et bas de berge, et d'un préfabriqué de confortement ;
- jointure des éléments afin d'assurer une bonne couverture et étanchéité du perré ;
- mise en place des banquettes végétales en pied de berges de la rive droite ;
- réaménagement de la Criste sur les rives et espaces compensatoires.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Grâce aux travaux réalisés parallèlement sur les rives du Boudigau (voir point 6.2), l'emprise libérée dans le lit majeur par la dépose de la partie supérieure des berges permettra un cheminement piétonnier et ouvrira l'accès aux berges au public. Un entretien (nettoyage à l'eau) sera nécessaire en fonction des dépôts de limons et du risques potentiel générer par ces dépôts.

Les eaux de ruissellement des allées marines, actuellement rejetées dans le cours d'eau via un réseau de canalisation, seront infiltrées au moyen de matériaux drainants et d'espaces végétalisés pour limiter les apports hydrauliques directs et améliorer la qualité des eaux.

La mise en oeuvre des banquettes végétalisées en pied de berge permettra de recréer un support pour un biotope quasi inexistant au vu de la minéralisation des berges et contribuera à réduire la section du lit mineur et permettra d'avoir des hauteurs d'eau supérieures, nettement favorables en période d'étiage et de marées basses.

Le bilan des travaux sur la section d'écoulement sera favorable hydrauliquement. La nouvelle section sera supérieure à celle actuelle, compte-tenu de l'agrandissement du lit majeur en haut de berge.

Par ailleurs, le déplacement de la Criste marine associé à un entretien régulier des berges permettra d'éviter sa réapparition sur les ouvrages et la dégradation accélérée qui en résulte, tout en assurant un suivi et un développement plus favorable à cette espèce protégée sur des sites dédiées, où elle pourra être mise en valeur.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier loi sur l'eau (3.1.4.0 consolidation des berges et 3.1.5.0 destruction potentielle de frayères)
 Demande de dérogation pour la récolte et l'utilisation de spécimens d'espèces végétales protégées (n° d'enregistrement du dossier B708 - projet n°2017-10-13g-01266)
 Dossier CNPN pour l'obtention d'une dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur de berges dans l'emprise travaux	765 ml en rive droite 40 ml en rive gauche

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Quais des allées marines
Capbreton

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 0 1° 2 5' 4 7 " 731 Lat. 4 3° 3 8' 1 5 " 021

Point d'arrivée :

Long. 0 1° 2 5' 5 9 " 988 Lat. 4 3° 3 8' 3 8 " 497

Communes traversées :

Capbreton (département des Landes)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source DREAL Aquitaine
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source DREAL Aquitaine
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source DREAL Aquitaine
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Source DREAL Aquitaine commune de Capbreton
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source DREAL Aquitaine
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source DREAL Aquitaine
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source DREAL Aquitaine
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source DREAL Aquitaine

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Source Georisques et DDTM des Landes PPRn Inondations - Par submersion marine Bourret Boudigau PPRn Mouvement de terrain - Recul du trait de côté et de falaises Ce PPRn a été prescrit le 28/12/2010
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source BASOL
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source SIE Adour Garonne
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Source DREAL Aquitaine Le projet est inclus dans le site inscrit : Étangs landais sud - SIN0000208
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Source DREAL Aquitaine Le projet se situe sur le site Natura 2000 : Zones humides associées au marais d'Orx FR7200719. Le cours d'eau du Boudigau est cependant déclassé au niveau de la traversée de Capbreton.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source DREAL Aquitaine

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les investigations de terrain n'ont mis en évidence aucun habitat naturel d'intérêt communautaire. Les enjeux environnementaux au sein de l'aire d'étude sont très faibles à nuls du point de vue des habitats naturels et anthropiques. La flore décrivant l'aire d'étude est marquée par la présence d'espèces végétales communes et caractéristiques de sites urbanisés. Toutefois, une espèce protégée dans les Landes a été relevée au sein de l'aire d'étude, la Criste marine. Elle fera l'objet de mesures compensatoires (cerfa pour récolte de graines afin de réensemencer et récolte de fragments de plante pour des essais de bouturage) et d'un dossier CNPN.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun habitat ou espèce inscrit sur le formulaire standard de données du site Natura 2000 n'est susceptible d'être impacté par le projet, dont le dossier loi sur l'eau précisera les préconisations à prendre en compte afin de limiter son incidence sur les milieux naturels et aquatiques.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est soumis au risque d'inondation par submersion marine et aux mouvements de terrain.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Une faible quantité de bétons, liée à la dépose des matériaux des hauts de berge actuelle, sera générée ponctuellement. Ces déchets seront évacués vers un centre de traitement adapté.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Des travaux de réfection de voirie sont prévus en rive droite, avec la création d'espaces d'infiltration des eaux de ruissellement et d'espaces verts (impliquant moins de rejets de polluants vers le Boudigau). Aujourd'hui, il existe 2 voies de circulation ainsi qu'une centaine de place de stationnement en bordure de cours d'eau. Suite aux travaux envisagés, ne restera plus qu'une voie de circulation et 30 places de stationnement, avec une valorisation des modes de déplacement doux et une attention particulière portée sur l'aspect paysager du site.

Le projet de réaménagement des allées marines, fait l'objet actuellement d'un concours particulièrement axé sur l'aspect environnemental puisque les équipes de maîtrise d'oeuvre doivent intégrer un paysagiste et un écologue.

Le lauréat du concours sera connu en janvier 2018.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les incidences liées au projet sont considérées comme d'enjeux faibles sur les milieux naturels, et fort sur les milieux aquatiques. Ainsi, des mesures spécifiques seront préconisées en phase de travaux et d'exploitation afin d'éviter toute pollution et dégradation des milieux aquatiques.

Afin de respecter au mieux les contraintes environnementales du site nous préconiserons de mettre en place:

- un système de rétention de déblais disposé en aval des travaux de terrassement qui auront lieu en haut de berge pour récupérer tout élément susceptible de chuter dans le Boudigau.
- une solution de parement en dalle préfabriquée afin de ne pas exposer le site à des écoulements de ciment pouvant être induits par la confection d'une pose béton sur place.
- la prise en compte de l'usage de batardeaux, de temps de travaux à marée basse et d'un pompage pour les travaux en pieds de berge.

Des aménagements seront prévus suivant les prescriptions du PPRI afin de ne pas impacter quantitativement les masses d'eau.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les enjeux présents sont liés aux milieux aquatiques et à une espèce protégée préalablement identifiée. Ces aspects seront par conséquent respectivement traités dans le cadre d'un dossier loi sur l'eau et d'un dossier CNPN de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées. Les autres thématiques ne présentent pas d'enjeux. Il ne semble ainsi pas nécessaire de soumettre le projet à évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- profil représentatif du linéaire d'étude (partie 4.1) - coupe de principe des ouvrages envisagés en rive droite et gauche (partie 4.1) - esquisse du projet en phase d'exploitation (partie 4.3.2)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

CAPBRETON

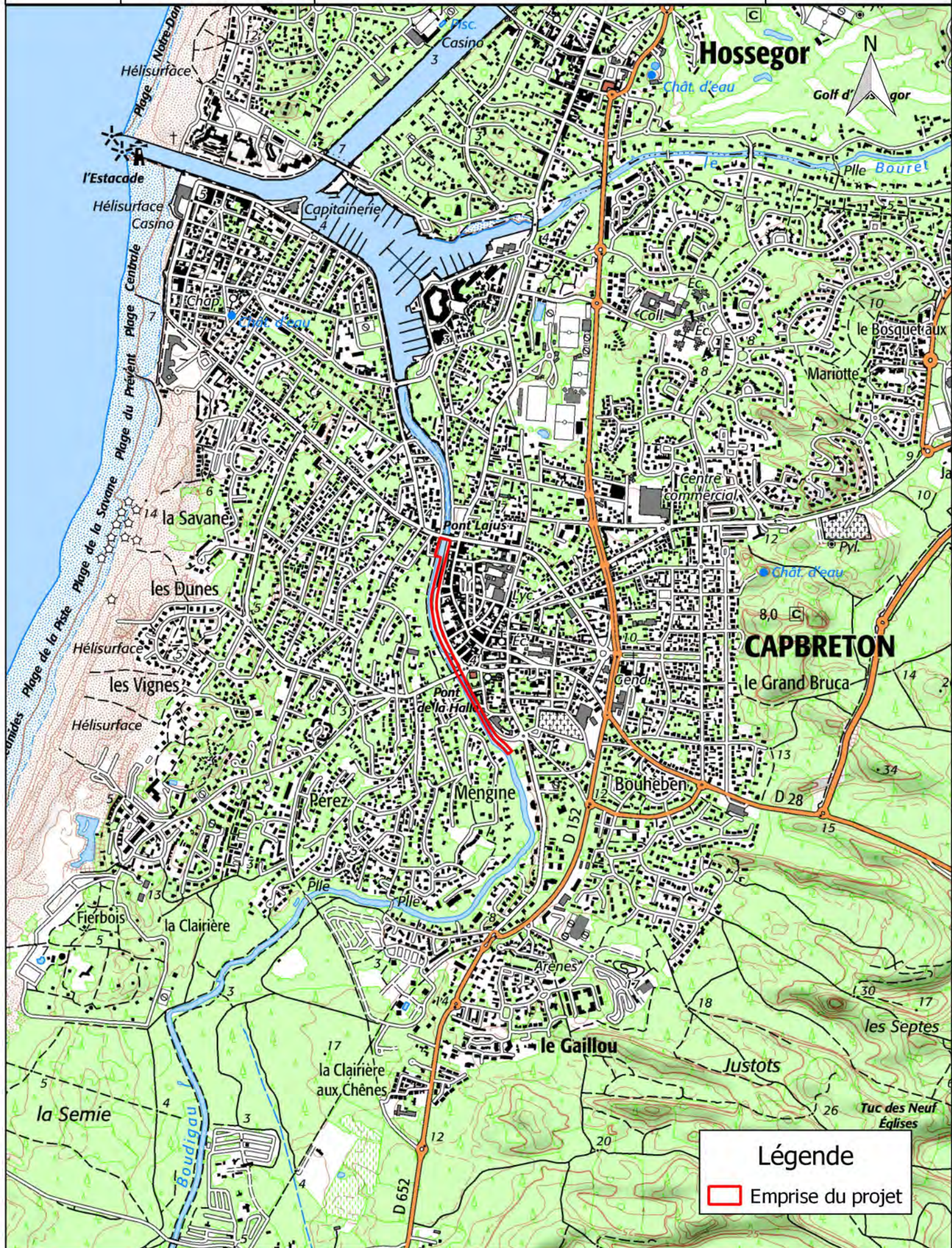
le,

11 octobre 2017

Signature



Le Maire
Patrick Laclède



Légende

 Emprise du projet



Légende



-  Emprise du projet
-  Orientation de la prise de vue

Photo A



Photo B



Photographies prises le 29 septembre 2017



Légende

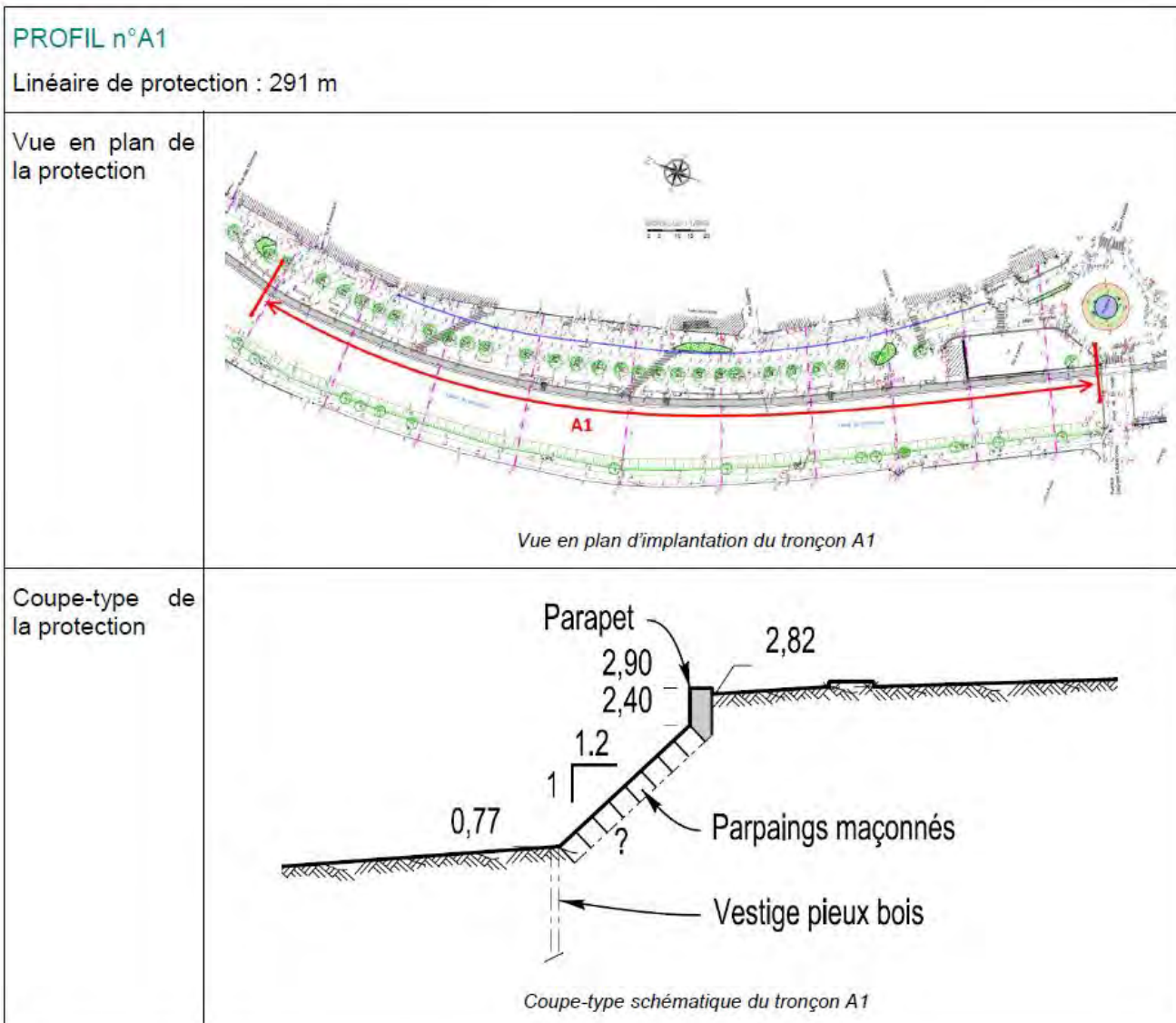
 Emprise du projet



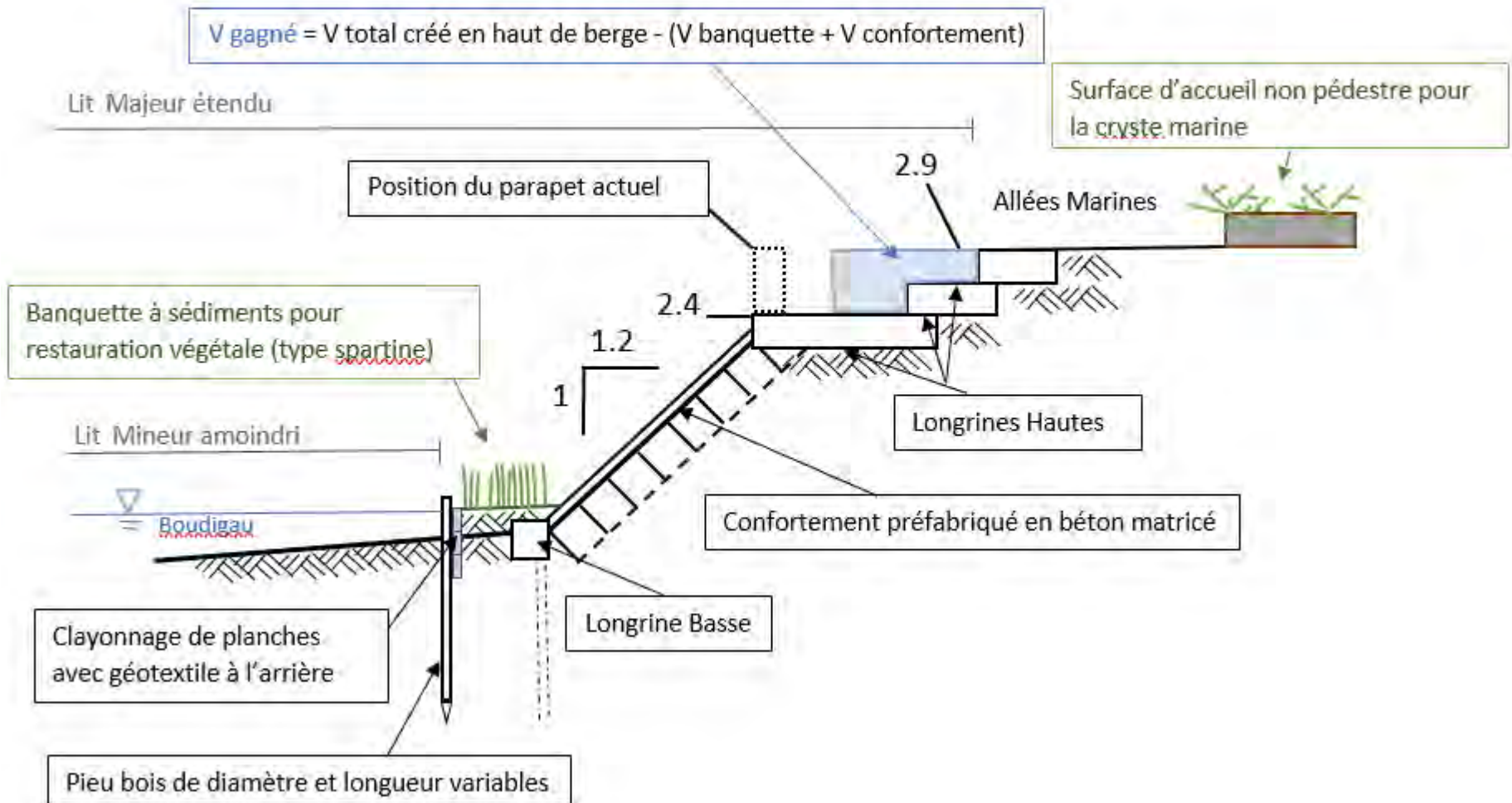
Légende

-  Emprise du projet
-  Site Natura 2000 au titre de la Directive Habitats : Zones humides associées au marais d'Orx FR7200719

Profil Représentatif du linéaire à l'étude



Coupe de principe des ouvrages envisagés



Coupe de principe des ouvrages envisagés

